EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260305-20260201A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	17
présents	14
votants	16

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 mars à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Michèle Hallier, Philippe Clément, Valérie Richard, Denis Jannot, Annaïg Colombe, Nolwenn Niol Lanoë, Erwan Perrot, Bastien Cretté.
Absents excusés : Philippe Grosset (pouvoir Philippe Clement), Catherine Boudet (Pouvoir Valérie Richard), Élisabeth Sicot.
Absents :
Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Délibération numéro : 20260201A
Objet : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026.

- Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 en date du 7 octobre 2021 « portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements » ;
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente en date du 22 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026.

Ce procès-verbal est signé en la présente séance par le maire et le secrétaire de la séance du conseil municipal en date du 22 janvier 2026.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance — Le Maire,

Nicolas Simon — Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)